

Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite
Date de publication: SHAB, KABVS 22.11.2024
Visible par le public jusqu'au: 22.11.2025
Numéro de publication: SB01-0000003906

Entité de publication
Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Agounda Pareti

Débiteur(s):
Agounda Pareti
Nationalité: France
Calle Abeto 15
41110 Bollullos de la Mitacion
Pays: Espagne

Objet(s) à vendre aux enchères:
Commune d'Ardon : Parcelle de base No 2601, folio 17, Grands Proz, soit PPE 2601-32, quote-part 190/10000ème de la PB 2601, avec droit exclusif au 1er étage sur appartement No 243, et au rez inférieur sur cave No 78 et garage No 68

Estimation officielle : Fr. 290'000.00

Vente aux enchères
Le 06.02.2025 à 11:00 heure, Relais du Valais, Rte de l'abbaye 35, 1963 Vétroz

Remarques juridiques:
Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.
Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.
Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 11.12.2024

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 23.01.2025

Point de contact:
Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:
Vente requise par le créancier saisissant.
Montant à payer à l'enchère : Fr. 30'000.00
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce.

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.
La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.